

POLITIQUE **Latifa Gahouchi conserve son immunité parlementaire**

Mise en cause dans l'affaire des plaines de jeux à Charleroi, Latifa Gahouchi conserve son immunité d'élue de la Communauté française.

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a refusé ce mercredi, par quarante-huit non contre trente et un oui, de lever l'immunité parlementaire de la députée socialiste carolorégienne Latifa Gahouchi.

Après un débat de plus d'une heure à huis clos, une majorité de députés a donc rejeté la demande de la justice de Charleroi qui juge actuellement cinq agents communaux pour des faits de faux et d'escroqueries dans les centres récréatifs aérés carolorégiens, sur lesquels M^{me} Gahouchi exerçait à l'époque la tutelle en tant qu'échevine.

Commises entre 2006 et 2010, ces malversations ont notamment consisté à inscrire fictivement des enfants afin de bénéficier de subsides de l'ONE. Des participations financières ont

aussi été réclamées aux parents – souvent modestes – pour des activités en réalité entièrement financées par la ville.

Avec l'argent indûment collecté, les agents communaux se sont payé des restaurants, ont acheté de l'alcool.

M^{me} Gahouchi n'a pas profité de ces détournements, mais selon la directrice des centres récréatifs aérés, Brigitte Dorckens qui figure parmi les prévenus, l'échevine était au courant des faits.

Décision du juge

M^{me} Dorckens avait formulé ces accusations au cours de l'instruction déjà, mais le parquet avait décidé de ne pas renvoyer l'ancienne échevine devant la justice.

Devant le tribunal en ce début d'année, M^{me} Dorckens a réitéré son propos devant le juge, qui a, lui, demandé à pouvoir entendre la députée.

Entamés il y a un mois, les travaux de la commission des poursuites du Parlement de la Fédération n'avaient pu aboutir à une quelconque recommandation en raison de la division de ses six membres : trois d'entre eux étaient favorables à la levée d'im-

munité ; les trois autres s'y opposaient.

Mercredi en plénière et à huis clos, les députés ont donc entendu durant un peu plus d'une heure les arguments des uns et des autres avant de passer au vote secret.

Une majorité de députés a finalement considéré les faits reprochés « *trop ténus* » et la demande de levée d'immunité « *fort tardive* ».

Dans les couloirs du Parlement, il se susurrerait que M^{me} Gahouchi a bénéficié du soutien unanime de la majorité (trente-trois PS et quinze cdH), les autres formations s'étant toutes prononcées pour la levée d'immunité. ■